

Décision INSTITUTIONNEL N° 2026-001

**PORTANT ORGANISATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE
L'INSA TOULOUSE**

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUES DE TOULOUSE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L211-1 et ses articles R 271-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la nomination de Madame Alexandra BERTRON par arrêté du 24 octobre 2024 en qualité de directrice de l'INSA Toulouse à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant les effectifs de l'INSA Toulouse ;

DECIDE

Article 1 :

Il est créé au sein de l'INSA Toulouse une commission consultative paritaire. La commission consultative paritaire comprend un nombre égal de représentants de l'établissement et des représentants du personnel.

Les représentants élus du personnel à renouveler sont désignés par niveau de catégorie : A, B et C.

Considérant les effectifs de l'INSA, le nombre de représentants du personnel dans chacune des catégories est réparti comme suit :

Catégorie	Nombre de sièges
A	2 titulaires + 2 suppléants
B	2 titulaires + 2 suppléants
C	2 titulaires + 2 suppléants

Le renouvellement des représentants élus du personnel s'effectue par scrutin de sigle.

Article 2 :

Les dispositions de la présente décision concernant le nombre de représentants élus du personnel s'appliquent pour les élections professionnelles intervenant en 2026, dans le cadre du renouvellement général des instances.

La présente décision prend effet à sa date de publication, après transmission au recteur de région académique, chancelier des universités.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'INSA Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Toulouse, le 16/04/26



Alexandra BERTRON

Directrice de l'INSA Toulouse